



La CNCPI : l'instance de représentation professionnelle des CPI

Missions

La profession de Conseils en Propriété Industrielle est une profession réglementée. Les lois, décrets et arrêtés organisant la profession sont rassemblés dans le Code de la propriété Intellectuelle. Tous les conseils en propriété industrielle (CPI) exerçant en France sont membres de la CNCPI.

La CNCPI est un organisme créé en 1990, qui succède à la Compagnie Nationale des Conseils en Brevets d'Invention (CNCBI) et est placée sous l'autorité de l'Institut national de la propriété industrielle (INPI).

Les missions de la CNCPI sont :

- représenter la profession de CPI
- défendre les intérêts de cette profession
- faire respecter la déontologie de la profession
- développer et promouvoir la profession et plus généralement la propriété industrielle

Organisation

Les organes de la CNCPI sont :

- un **Bureau** composé de 9 membres. Le Président représente la CNCPI, convoque les AG et fixe leur ordre du jour, peut agir comme médiateur en cas de litiges entre membres.

Composition du Bureau élu en décembre 2008

Président : Christian DERAMBURE

Vice-présidents : Alain MICHELET, Luc SANTARELLI, Virginie ZANCAN

Secrétaire : François POCHART

Trésorier : Cyra NARGOLWALLA

Membres : Thierry DESBARRES, Xavier DEMULSANT, Jean-Baptiste DURANTON

- un **Conseil consultatif**, qui donne son avis sur les questions soumises par le Bureau, et qui est composé de :
 - membres d'office (ex-Présidents)
 - membres élus (15 titulaires, 5 suppléants)
- un certain nombre de **Commissions** (par exemple Commission Brevets, Commission Marques, Commission Communication, Commission Relations Internationales, etc) et de groupes de travail ad hoc.

Programme du Bureau et travaux en cours pour 2009-2010

- Faire aboutir le projet d'unification et accompagner sa mise en œuvre pour le bénéfice de tous les CPI.
 - Inscrire l'unification dans les textes législatifs et réglementaires, en conformité avec le projet.
 - Décliner dans le détail le volet formation de l'unification.
 - Traiter les questions sociales découlant de l'unification : conventions collectives, retraites...
 - Mettre en œuvre les différentes mesures transitoires : accès, structures sociales...
 - Mettre en place pour les CPI un programme adapté de formation.
 - Préparer l'insertion de notre profession dans la profession d'avocat : Commission PI, déontologie...
 - Mener des actions dynamiques et collectives de communication pour promouvoir nos métiers et la PI.
 - Se préoccuper de l'impact de l'unification sur nos homologues en entreprises et sur les avocats...
- Poursuivre l'action sur les grands dossiers, notamment le projet de juridiction européenne des brevets.
- Rester les promoteurs d'un dialogue constructif avec le monde de la PI: Pouvoirs publics et administrations de la PI, partenaires historiques (Industrie, CNB...), instances internationales (CNIPA...).

Les Rencontres Internationales de la Propriété Industrielle

Ces Rencontres, qui rassemblent 400 à 500 participants, ont été créées par la CNCPI en septembre 1997. Elle se tiennent tous les deux ans et sont structurées sur deux jours de la manière suivante :

- deux matinées plénières consacrées à un sujet dominant
- deux après-midi d'ateliers thématiques parallèles

Les dernières éditions :

- **2008, 6^e Rencontres** : *Contentieux de l'immatériel*
- **2005, 5^e Rencontres** : *La propriété industrielle : levier de réussite pour les leaders mondiaux, levier de croissance pour les PME-PMI*
- **2003, 4^e Rencontres** : *Brevets, marques : stratégies juridiques et judiciaires*
- **2001, 3^e Rencontres** : *Brevets et marques, au cœur des enjeux mondiaux*
- **1999, 2^e Rencontres** : *PI et stratégie de développement de l'entreprise*
- **1997, 1^e Rencontres** : *Brevets, Marques et Mondialisation*

Pour toute information : <http://www.cncpi.fr>

Compagnie Nationale des Conseils en Propriété Industrielle
92, rue d'Amsterdam – 75009 Paris / Tel : 01.53.21.90.89 / Fax : 01.53.21.95.90
E-mail : cncpi@cncpi.fr